



Montreuil, le 30 novembre 2011

Agrément consommation : La CNL de nouveau reconnue

Le 28 novembre, le secrétaire d'Etat à la consommation a reconduit, par arrêté, l'agrément de la Confédération Nationale du Logement. Elle retrouve ainsi toute sa place dans le mouvement consommériste. Si la CNL se félicite de cette reconnaissance, il reste néanmoins en suspens la question de sa subvention 2011 pour continuer d'œuvrer à la défense des consommateurs.

Le secrétaire d'Etat à la consommation, Frédéric Lefebvre, a été attentif aux nombreuses sollicitations de révision du dossier et a ainsi reconsidéré son appréciation initiale en renouvelant l'agrément de la CNL.

Après dix-huit mois de tracasseries administratives, d'initiatives politiques de parlementaires et d'élus locaux et de couverture médiatique, la CNL vient d'être réintégrée dans ses droits, ce qui lui permettra donc, entre autres, d'ester en justice à nouveau pour toujours mieux défendre les consommateurs, tant au niveau national que local.

Cependant, le versement de la subvention 2011 est toujours en souffrance. La CNL demande que cette question soit examinée et réglée dans un délai raisonnable car cela représente des moyens financiers indispensables à son fonctionnement et à ses missions sociales.

La CNL demande :

- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- Un véritable service public de l'Energie.
- L'arrêt de toutes les saisies, coupures d'eau, de gaz et d'électricité, expulsions.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.

